

Pénurie de main-d'œuvre : deux fois plus d'entrevues pour pourvoir les postes à la Ville de Québec

STÉPHANIE MARTIN

Mardi, 29 novembre 2022 14:05 MISE À JOUR Mardi, 29 novembre 2022 14:05

Avec la pénurie de main-d'œuvre, la Ville de Québec doit faire deux fois plus d'entrevues qu'il y a trois ans pour pourvoir ses postes et doit innover dans ses pratiques pour attirer des candidats.

Le service des ressources humaines doit embaucher deux conseillers en ressources humaines pour «pallier à la hausse importante de volumétrie», a expliqué la directrice du service, Cindy Gendron, lors de l'étude du budget à l'hôtel de ville.

«À titre d'information, à mon arrivée en 2019, jusqu'à aujourd'hui, on a plus que doublé le volume d'entrevue pour y arriver». En effet, a illustré la directrice, annuellement, en 2019, la Ville réalisait 1119 entrevues, contre 2295 en date de novembre 2022.

«Ça traduit l'effervescence sur le marché de ceux qui sont prêts à prendre un emploi, a expliqué le directeur général Luc Monty. Il y a plus de choix et ça nécessite qu'on fasse plus d'effort pour identifier les candidats.»

Privé

«On est compétitifs», dit M. Monty. Mais la Ville doit tenir compte du fait que les conditions de travail du marché privé «se sont améliorées et s'approchent des conditions de la Ville».

La Municipalité cherche donc des approches innovantes pour attirer les candidats, notamment par les nouveaux réseaux sociaux comme Tik Tok. «Facebook, ça ne marche déjà plus», révèle Mme Gendron. «On en train de revoir nos stratégies avec le service de communications.»

Avec ses efforts supplémentaires, la Ville réussit à pourvoir la plupart de ses postes, indique Mme Gendron. Le taux de roulement est d'ailleurs «très bon», avec seulement 5,75 % des employés permanents qui partent.

Mais pour certaines expertises très pointues, c'est plus difficile d'embaucher. Non seulement ces professionnels sont rares sur le marché, mais la compétition pour les attirer est féroce, ont expliqué les deux fonctionnaires.

Formation à l'interne

Les expertises les plus recherchées sont en technologies de l'information, mais aussi dans des métiers spécifiques. Notamment, on cherche des tuyauteurs et des cimentiers. Pour cela, la Ville se résout à offrir de la formation à l'interne.

«Dans le domaine des tuyauteurs et des cimentiers, il y a vraiment une pénurie. Il ya des sommes prévues au budget pour de la formation à l'interne. On n'a pas le temps d'attendre que les écoles de formation professionnelle développent des cours spécifiques. On va incorporer des retraités à nos équipes, faire des classes ni plus ni moins, pour que nos gens acquièrent de l'expérience et qu'on puisse les qualifier à titre de tuyauteurs ou de cimentiers», a illustré Luc Monty.

Processus moins long

La Ville va aussi resserrer son processus d'embauche, pour qu'il soit moins long. En temps normal, la dotation d'un poste prend en moyenne 28 jours. «Chaque jour compte pour avoir un candidat. Le processus sera revu pour être plus agile et fluide», a indiqué Mme Gendron.

Quant au télétravail, Cindy Gendron a annoncé qu'une nouvelle directive sera adoptée en 2023 sur le «travail en mode hybride». «Il faut changer notre approche de gestion et gérer non pas la présence, mais les résultats, la productivité à distance. C'est une adaptation», a-t-elle souligné.

Deux fois plus d'entrevues pour pourvoir les postes

Le Journal de Québec · 30 nov. 2022 · 18

Avec la pénurie de main-d'oeuvre, la Ville de Québec doit faire deux fois plus d'entrevues qu'il y a trois ans pour pourvoir ses postes, a-t-on appris lors de l'étude du budget à l'hôtel de Ville.

« On est compétitifs », a dit le directeur général de la Ville, Luc Monty. Mais la Ville doit tenir compte du fait que les conditions de travail du marché privé « se sont améliorées et s'approchent des conditions de la Ville ».

La Municipalité cherche donc des approches innovantes pour attirer les candidats, notamment par les nouveaux réseaux sociaux. Pour certaines expertises très pointues, c'est plus difficile d'embaucher. La Ville doit aussi se résoudre à offrir de la formation à l'interne.

Plus du double d'entrevues d'embauche depuis 2019 à la Ville de Québec

Photo: iStock/PeopleImages

Benjamin Aubert

29 novembre 2022 à 17h29 3 minutes de lecture

La pénurie de main-d'œuvre frappe aussi les effectifs municipaux. Depuis 2019, le nombre d'entrevues pour combler des postes au sein des troupes de la Ville a «doublé» passant de 1 082 à près de 2 300 à ce jour, et possiblement 2 750 d'ici la fin de l'année, selon ce qu'a dévoilé la directrice du service des [ressources humaines de la Ville de Québec](#), Cindy Gendron, mardi midi lors du comité plénier portant sur les demandes budgétaires de son service pour 2023.

Afin d'arriver à mener toutes ces entrevues, la direction du service des ressources humaines de la Ville souhaite créer deux nouveaux postes de conseillers en ressources humaines. Cette dépense est évaluée à 237 216 \$. Selon le directeur général de la Ville, Luc Monty, cette hausse importante du nombre d'entrevues «traduit l'effervescence sur le marché». «Il y a plus de choix [pour les travailleurs] et ça nécessite qu'on fasse davantage d'effort pour identifier les candidats», indique-t-il.

Cette mesure survient alors que la Ville a récemment lancé [une nouvelle image de marque employeur](#) afin de tenter de séduire d'aspirants candidats. Cette image, sous le thème «On donne vie à la Ville», sort des méthodes classiques de recrutement pour l'administration municipale. Des campagnes publicitaires et la création de contenus numériques sur des réseaux sociaux tendances sont aussi prévues. Et les équipes de la Ville devront être créatives puisque certains réseaux populaires sont déjà dépassés pour recruter, du propre aveu de Mme Gendron. «Traditionnellement, on n'avait pas à faire beaucoup de promotion, mais le marché nous y oblige maintenant. On veut aller rejoindre les jeunes sur TikTok. Facebook ne fonctionne déjà plus. Il faut faire différemment, nous sommes en train de revoir nos stratégies avec le service des communications», précise-t-elle.

La mise en place de cette nouvelle campagne de promotion de la Ville en tant qu'employeur et la création d'un nouveau programme reconnaissance à définir nécessitera un montant de 300 000\$.

Emplois spécialisés

Selon la directrice du service des ressources humaines, ce sont les employés spécialisés qui sont plus difficiles à recruter. En guise d'exemple, elle cite les postes liés aux technologies de l'information. «Le virage infonuagique et la sécurité des actifs informationnels qui requiert un type d'ingénieur très précis, ça peut être plus difficile pour nous parce qu'ils se font rares sur le marché et les employeurs sont très compétitifs», soutient-elle.

Par ailleurs, faisant face à une importante pénurie de tuyauteurs et de cimentiers, la Ville prend les devants et prévoit un montant afin d'offrir des formations à l'interne avec l'aide de retraités. «On n'a pas le temps d'attendre que les Centres de formation professionnelle de Québec développent des cours spécifiques pour ça», a martelé le directeur général de la Ville, Luc Monty.

Le harcèlement au travail : les entreprises sont-elles responsables ?

Le Journal de Québec · 30 nov. 2022 · 16 · MARIA MOURANI Ex-députée fédérale, criminologue et docteure en sociologie

Les violences au travail émergent très souvent de terrains fertiles. La grande majorité du temps, un harceleur opère dans une entreprise permissive qui ferme les yeux ou valorise des comportements irrespectueux, humiliants et dégradants ou cautionne la violence physique. Ces entreprises utilisent même la rivalité et le principe de performance extrême pour éliminer ceux qu'elles considèrent comme moins « rentables ». Le harcèlement devient un outil de sélection.



Par un discours paradoxal et des stratégies de management autoritariste, pervers ou laxiste, ces entreprises centrées sur la production entretiennent un climat de travail toxique et propice au harcèlement. Il est vrai que toutes les entreprises ne sont pas toxiques, et personne n'est à l'abri de fausses accusations qui peuvent avoir un impact majeur dans la vie des individus concernés.

Il est donc crucial que les employeurs implantent une bonne stratégie de traitement des plaintes afin d'être à l'écoute des victimes, tout en sachant identifier les dénonciations abusives ou fallacieuses.

L'ART DE L'INACTION

Bien que les taux varient d'une étude à l'autre, on sait que peu de travailleurs dénoncent le harcèlement dont ils sont la cible. Le harcèlement psychologique semble être la forme la plus rapportée, suivi du sexuel. Dans une enquête québécoise sur des conditions de travail, d'emploi et de santé et de sécurité du travail menée en 2011 auprès de travailleurs de 15 ans et plus, 14,8 % ont mentionné avoir fait l'objet de harcèlement psychologique et 2,5 % de harcèlement sexuel.

Ce faible taux de dévoilement, particulièrement en ce qui concerne le harcèlement sexuel, est grandement attribuable à la peur de ne pas être cru et reconnu comme victime. Certains employeurs vont jusqu'à protéger les harceleurs pour des raisons économiques (ce sont leurs vedettes, leurs clients, leurs partenaires), familiales ou pour protéger l'image de la compagnie.

L'inaction des gestionnaires, tout comme celle des témoins, devient alors un catalyseur du harcèlement.

OBLIGATION DES ENTREPRISES

Depuis 1er janvier 2019, les employeurs doivent implanter dans leur entreprise une politique de prévention et de traitement des plaintes de harcèlement. Outre la Loi sur les normes du travail, qui proscrit le harcèlement psychologique, sexuel et discriminatoire, la Loi sur la santé et la sécurité du travail réitère à l'article 51 l'obligation de l'employeur de prendre toutes les mesures pour protéger la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs. L'employeur a donc une responsabilité légale et morale de protéger ses employés de toute forme de harcèlement par l'implantation et la diffusion, certes, d'une politique de prévention, mais également par la mise en place de mesures concrètes pour contrer ce genre de comportement. L'employeur doit aussi faire la preuve qu'il a agi avec diligence dès qu'il a été informé de situations de harcèlement. S'il ne satisfait pas à ses obligations au regard de la loi, il risque de se voir imposer des amendes, voire d'être condamné par le Tribunal administratif du travail.

Cependant, peu d'entreprises se conforment à ces obligations et les victimes préfèrent encore se taire.

L'inaction des gestionnaires et des témoins est un catalyseur du harcèlement.

Québec 21 votera contre le budget 2023

Le Journal de Québec · 30 nov. 2022 · 18

Fortement opposés à la création d'un fonds municipal de lutte contre les changements climatiques, les deux élus de Québec 21 voteront contre le budget 2023 de la Ville de Québec si l'administration Marchand ne change pas son fusil d'épaule dans les prochains jours.

C'est ce que le nouveau chef du parti, Patrick Paquet, a fait savoir hier en point de presse. Ce dernier était accompagné du conseiller municipal Éric Ralph Mercier tandis que l'autre conseiller du parti, Stevens Mélançon, assistait aux comités plénières.

Selon M. Paquet, la création du fonds est « une mauvaise décision », car la lutte aux changements climatiques doit être menée par les gouvernements supérieurs (du Québec et du Canada) en collaboration avec l'union des municipalités du Québec.

D'après lui, ce n'est pas aux seuls contribuables de la ville de payer pour un tel fonds. Selon les calculs de Québec 21, la création de ce fonds, qui doit amasser 300 M\$ d'ici 2028, causera une hausse minimale de taxes de 23 % d'ici six ans.

À moins qu'un changement soit apporté au budget, les conseillers de Québec 21 vont le rejeter, a prévenu M. Paquet.

Villeneuve aurait choisi de taxer plus

Cela aurait été mieux que des hausses ciblées, croit-il

Le Journal de Québec · 30 nov. 2022 · 15 · STÉPHANIE MARTIN

Le chef de l'opposition aurait choisi une hausse de taxes plus salée pour tous à Québec plutôt qu'une augmentation de tarifs qui s'applique seulement à certains groupes de citoyens. L'administration Marchand a choisi de fixer la hausse de taxes à 2,5 %. C'est la plus forte augmentation des 15 dernières années à Québec, mais l'inflation galopante aurait pu justifier une augmentation bien supérieure, de l'ordre de 5,6 %.

Pour combler le manque à gagner, la Ville a entre autres augmenté certains tarifs, notamment celui des permis de terrasse, des vignettes de stationnement, des parcomètres et des locations de plateaux sportifs.

Pour le chef de l'opposition, Claude Villeneuve, il aurait pu être préférable de hausser davantage les taxes. Sans aller à 5,6 %, il aurait aimé qu'on étudie la question.

« J'aurais aimé qu'on regarde dans cette direction [...] On est en train de faire le calcul sur l'ensemble des nouveaux revenus que la Ville génère et on va regarder ce que ça aurait représenté si on les avait mis en hausse de taxes pour tout le monde. Je crois à la progressivité de l'impôt comme principe, alors j'aime toujours mieux quand les hausses sont imputées à l'ensemble. Pour un commerçant, il va payer 1000 \$ de plus [pour son permis de terrasse]. C'est une augmentation importante par rapport à une hausse de taxes de 70 \$ par exemple. » Il a déploré que « les hausses de tarif sont une hausse de taxes qu'on fait juste à certaines clientèles qu'on choisit ».

Concernant le tarif préférentiel à 50 \$ pour le permis de terrasse qui sera aboli, le chef de l'opposition aurait préféré que le réajustement soit moins « brusque ».

RÉACTION

Le cabinet du maire a réagi. « D'un côté, nous avons un parti qui aurait préféré qu'on augmente les taxes et de l'autre un qui fait miroiter une nouvelle taxe qui n'est même pas dans les cartons pour faire peur. C'est normal d'avoir des questionnements et les pléniers servent à les entendre », a indiqué l'attaché de presse, Thomas Gaudreault.

Il faisait référence respectivement à l'opposition officielle et à Patrick Paquet, de Québec 21. Ce dernier a dit soupçonner que l'administration municipale songe à imposer une taxe sur l'essence, ce qui a été démenti.

ExpoCité vous demandera 15\$ pour vous stationner

ÉMILIE PELLETIER

Le Soleil

Visiteurs du site ExpoCité, préparez-vous à déboursier davantage pour votre stationnement, puisque les tarifs pour garer votre voiture passeront à 15 \$ en tout temps à compter de 2023.

Il en coûtait depuis 2014 quelque 10\$ de stationnement pour les événements accueillis à ExpoCité. Mais voilà que dans le budget 2023, la direction du site demande d'augmenter les tarifs à 15\$, comme imposé aux visiteurs lors des spectacles présentés au Centre Vidéotron.

La raison est simple: «L'opération des stationnements est maintenant déficitaire», apprend-on dans les documents budgétaires présentés par la Ville de Québec.

Par une augmentation du prix de ses stationnements, l'organisation fait le calcul qu'elle sera en mesure d'engranger des revenus de 652 000\$.

Les matchs des Remparts demeureront l'exception, avec un prix de stationnement fixé à 10\$.

ExpoCité insiste par ailleurs pour faire savoir à ceux et celle qui fréquentent ses établissements que d'autres «options» s'offrent à eux, en les incitant à opter davantage pour le transport collectif et le covoiturage.

Reprise attendue

Contrairement aux prévisions faites l'an dernier, ExpoCité est en voie de terminer son année 2022 avec un manque à gagner. Il faut

dire que la fin espérée de la crise sanitaire n'est pas arrivée au moment escompté.

«Dès le premier trimestre, qui a été complètement court-circuité par la situation, c'est environ 2 millions \$ de revenus potentiels qui ont été amputés instantanément. On partait l'année avec 2 millions \$ de moins que prévu», explique la directrice Catherine Chénier.

La reprise des salons d'exposants, l'achalandage monstre aux attractions de Beauce Carnaval, les championnats du monde de magie, le marathon Beneva, le United Electro Fest et les autres activités festives et familiales à la place Jean-Béliveau, plus tard dans l'année, n'ont donc pas suffi à rééquilibrer le budget.

Alors que 2023 pourrait marquer la fin de la pandémie, l'organisation présente des prévisions budgétaires qui pourraient s'avérer profitables, après deux ans de déficit.

«C'est une reprise événementielle sur l'ensemble de l'année qui est tant attendue», anticipe Mme Chénier.

ExpoCité accueillait en moyenne 2 millions de visiteurs annuels avant la pandémie.

Avec un nouveau projet d'animation de la place Jean-Béliveau en phase d'idéation et dont le concept n'a pas été dévoilé, le pôle événementiel désire par ailleurs «dynamiser l'espace en dehors des périodes d'occupation».

Un stationnement à 15 \$ lors de tous les événements

Le Journal de Quebec · 30 nov. 2022 · 18

Le coût du stationnement à Expocité va passer de 10 \$ à 15 \$ pour tous les événements organisés sur le site. C'est ce qu'on a pu apprendre hier lors des comités pléniers organisés à l'hôtel de Ville.

Le tarif de 15 \$ était déjà en vigueur pour les spectacles au Centre Vidéotron. Mais pour les autres événements organisés à Expocité, le coût était fixé à 10 \$ depuis 2014. Le tarif du stationnement sera donc « harmonisé » à 15 \$ à partir du 1er janvier 2023 lors de tous les événements qui ont lieu sur les terrains d'expocité.

Pour les matchs des Remparts, le tarif du stationnement demeure à 10 \$.

D'autre part, Expocité a raté de peu son objectif « ambitieux » d'équilibrer son budget en 2022. En 2023, l'organisation table sur un surplus de 9 %, a expliqué la directrice Catherine Chénier.